

Concevoir et animer un projet artistique à vocation sociale en utilisant le cirque

RS6335 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	134, 335
Formacode(s)	44067, 45020, 32135
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	19/07/2023
Date d'échéance	19/07/2026

Certificateur(s)

LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE · SIRET : 39248348300054

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le cirque à vocation sociale est une modalité d'intervention qui utilise les techniques des arts du cirque et de la danse au service d'un projet artistique à vocation sociale. Il est

utilisé auprès de divers types de publics (enfants, jeunes ou adultes, publics en situation de handicap) et dans des contextes variés (milieu scolaire, centres de loisirs ou sociaux, hôpitaux, quartiers prioritaires, prisons, EHPAD). Il agit comme levier interculturel favorisant les liens entre les participants, renforçant leur confiance et leur estime de soi, tout en développant leurs capacités physiques et leurs aptitudes au quotidien.

Ce type d'intervention requiert des compétences spécifiques en conception et en animation d'activités artistiques dans un contexte donné en adoptant une approche inclusive et valorisante pour le groupe et les individus qui le compose. C'est dans ce cadre que s'inscrit cette certification qui s'adresse aux artistes du spectacle vivant (artistes circassiens, danseurs), aux animateurs spécialisés en arts du cirque ou en danse et aux enseignants diplômés en arts du cirque ou en danse impliqués dans un tel projet à vocation sociale utilisant le cirque.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1. Analyser le contexte social, économique, ainsi que le public visé par le projet de cirque social en ciblant les attentes et les enjeux prioritaires exprimés par les institutions et/ou les structures partenaires afin de définir le périmètre et les modalités de son intervention.

C2. Réaliser seul ou avec les coordinateurs du projet, une estimation des moyens matériels et humains nécessaires à la mise en oeuvre du projet pour respecter les contraintes de budget définies par les parties prenantes (structures partenaire et employeur)

C3. Concevoir et formaliser les activités pédagogiques (acrobatie, aériens, jonglerie, équilibre sur objet, clown, danse...) associant expression artistique et intervention sociale en suivant une logique de progression dans les apprentissages afin de proposer un programme d'interventions planifiées, ciblées et adaptées aux spécificités des publics visés par le projet de cirque social

C4. Préparer l'aménagement d'un espace pédagogique adapté aux activités proposées et garantissant la sécurité physique des participants tout au long des séances de cirque social afin d'éviter toutes blessures ou traumatismes potentiels des participants

C5. Établir et maintenir un cadre d'intervention clair et respectueux des participants tout au long des séances afin de favoriser un environnement inclusif et propice à la réalisation des activités ludiques et artistiques proposées en toute sécurité

C6. Animer seul ou en équipe des activités de cirque, de danse ou d'autres activités corporelles d'expression artistique adaptées au profil physiologique de chacun des participants et respectueuses de leur personne, en les

ajustant chaque fois que nécessaire afin de transmettre de façon ludique et créative les techniques de ces disciplines et les notions de base du fonctionnement du corps

C7. Stimuler les processus créatifs et expressifs du groupe au travers des activités proposées dans une démarche inclusive, participative, sans esprit de compétition, en valorisant et en favorisant le travail individuel aussi bien que collectif afin de permettre aux participants de développer des valeurs sociales fondamentales comme la solidarité, l'empathie, l'entraide, le vivre ensemble, tout en créant une ouverture au monde de l'art et de la culture

C8. Encourager la progression individuelle de chaque participant, dans sa capacité à se dépasser physiquement et socialement tout au long du cycle d'intervention afin de favoriser le développement de l'estime de soi et la confiance grâce à l'apprentissage d'une activité artistique

C9. Réaliser le bilan quantitatif et qualitatif des interventions de cirque social après chaque cycle de séances et à la fin du programme dans le cadre d'un échange écrit et/ou oral avec les institutions et/ou structures partenaires, afin d'améliorer l'efficacité du programme et son impact social sur ses bénéficiaires

C10. Analyser sa pratique professionnelle en réinvestissant les résultats de ses réflexions et de ses actions afin de maintenir, développer et enrichir ses compétences professionnelles de cirque social

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les contraintes légales pour la pratique du cirque social relèvent uniquement des règles de sécurité propres à l'Établissement Recevant du public (ERP) dans lequel la session a lieu. La Fédération Française des Ecoles de Cirque (FFEC) ainsi que la Fédération Européenne des Ecoles de Cirque (FEDEC), dont le PPCM fait partie, ont émis des recommandations quant à la pratique des arts du cirque en toute sécurité.

Par ailleurs, pour accéder à la certification, les personnes candidates doivent être titulaires d'un PSC1 de moins de 3 ans.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être titulaire d'un titre ou d'un brevet d'animation en arts du cirque (BIAC, TIAC, BISAC, BAFA option cirque, BPJEPS activités du cirque) ou d'un diplôme d'enseignement des Arts du Cirque ou de la Danse (DE Professeur Arts du Cirque ou DE Professeur de Danse), ou d'un diplôme artistique (DNSP Arts du Cirque ou Danse)

Ou

Être titulaire d'un Baccalauréat option cirque et avoir une expérience dans l'animation des arts du cirque,

Être en mesure de justifier d'une pratique avérée des arts du cirque ou de la danse de minimum 3 ans, ainsi que d'une expérience

dans l'animation des arts du cirque.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Pour accéder à la certification "Concevoir et animer un projet artistique à vocation sociale en utilisant le cirque", les personnes candidates doivent

:

Avoir satisfait aux tests d'évaluation de fin du parcours certifiant,

Avoir suivi l'intégralité de ce parcours et avoir fait preuve d'assiduité (taux de présence au minimum de 80 % du nombre d'heures),

Être titulaire d'un titre ou d'un brevet d'animation en arts du cirque (BIAC, TIAC, BISAC, BAFA option cirque, BPJEPS activités du cirque) ou d'un diplôme d'enseignement des Arts du Cirque ou de la Danse (DE Professeur Arts du Cirque ou DE Professeur de Danse), ou d'un diplôme artistique (DNSP Arts du Cirque ou Danse),

Ou Être titulaire d'un Baccalauréat option cirque et avoir une expérience dans l'animation des arts du cirque,

OU

Être en mesure de justifier d'une pratique avérée des arts du cirque ou de la danse de minimum 3 ans, ainsi que d'une expérience dans l'animation des arts du cirque

Pour toutes les personnes candidats : détenir une habilitation PSC1 valide de moins de 3 ans.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de 3 membres : le

Responsable des enseignements et des pratiques artistiques amateurs du Plus Petit Cirque du Monde, président du

jury ; deux professionnels

extérieurs en exercice , artiste et/ou enseignant en arts du cirque ou de danse attestant de minimum 5 années d'expérience dans le domaine du cirque et d'un projet au minimum auprès de publics à besoins spécifiques ou comme coordinateur de projets artistiques à vocation sociale.

Base légale

Date de décision	19/07/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	19/07/2026
Date de dernière délivrance possible	19/01/2027

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RS7623

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

|

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6335/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	2
Parcours menés à terme	2
Taux d'achèvement	100 %
Période	09/2024 – 09/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	2
Montant total engagé	2 000 €
Coût moyen par dossier	1 000 €
Durée moyenne	70 h
Période	07/2024 – 08/2025
France compétences	90 %
Reste à charge titulaire	10 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.